

Nom de famille :

(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

Numéro  
Candidat :

N° d'inscription :

Né(e)  
le :



Cadre réservé aux candidats pour le choix du sujet de l'épreuve écrite d'application

Le candidat a le choix entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

Choix du candidat Repentir

Sciences et technologie .....

Histoire, géographie, enseignement moral et civique .....

Arts .....

01337

EST STC 3 - HGM 3 - ART 3

# Epreuve d'application

## Fiche de choix de sujet

Obligatoire

### Mode opératoire

1. Renseigner vos informations d'identité dans les champs prévus à cet effet
2. Cocher la case correspondant au sujet que vous avez choisi
3. Insérer votre copie à l'intérieur de la présente fiche et la remettre au surveillant à l'issue de l'épreuve

A

### Consigne de remplissage

- **Cocher une seule case parmi les trois sujets disponibles.**
  - Remplir les cases à cocher avec un stylo bille **NOIR** - Ne pas utiliser de **CORRECTEUR**.
  - **Cocher la case :**  **Ne pas entourer la case :**
- |               |  |  |             |  |
|---------------|--|--|-------------|--|
| → sujet 1 ... | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Pour <b>MODIFIER</b> votre <b>choix</b> ,        | sujet 1 ... | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| sujet 2 ...   | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>            | ne raturez pas, mais indiquez seulement          | sujet 2 ... | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>            |
| sujet 3 ...   | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>            | votre nouveau choix sur la <b>2ème colonne</b> → | sujet 3 ... | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> |
- Remplir soigneusement la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la fiche et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.

**SESSION 2026**

---

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES**

-----  
Concours externe

Troisième épreuve d'admissibilité

**Épreuve écrite d'application dans le domaine  
Histoire, géographie, enseignement moral et civique**

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat

**Durée : 3 heures**

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout document et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.**

### Composante histoire (12 points)

Dans le cadre du thème 2 du programme d'histoire de CM1, « La France : du temps des rois à celui de la Révolution et de l'Empire », vous construisez une séquence pédagogique sur le repère annuel de programmation « De l'année 1789 à l'exécution du roi : Louis XVI, la Révolution, la Nation »

1. À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, expliquez l'affirmation du programme : « La Révolution française marque une rupture fondamentale dans l'ordre monarchique établi ».
2. Présentez brièvement l'organisation de votre séquence en indiquant ce que vous voulez que les élèves comprennent et retiennent, ainsi que le nombre et les titres des séances qui la composent.
2. Présentez ensuite une de ces séances, intégrant un ou plusieurs documents du *corpus*. Vous exposerez les objectifs poursuivis et la démarche adoptée pour les atteindre. Vous proposerez la trace écrite produite avec les élèves.

### Composante enseignement moral et civique (8 points)

Vous étudiez, avec des élèves de CP, les symboles de la République française. Dans ce cadre, vous abordez *La Marseillaise*.

1. En vous aidant du dossier documentaire et de vos connaissances, expliquez comment *La Marseillaise* est progressivement devenue un des symboles de la République.
2. Présentez la séance que vous consacrez à *La Marseillaise*, en veillant à bien identifier les objectifs poursuivis et la modalité de mise en œuvre.

## Sommaire du dossier documentaire

1. Extraits de : Programmes 2020 ajustés et adaptés à la Polynésie française, Histoire CM1, Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, 2020.
2. Extraits de : Jean-Clément Martin, *La Révolution, documentation photographique n°8054*, Documentation Française (La), CNRS Editions, 2006, pp. 1 et 2.
3. *Le Serment du Jeu de Paume*, Dessin de Jacques-Louis David, 66 cm X 101,2 cm, 1791, © château de Versailles, Dist. RMN / © Jean-Marc Manaï, <https://www.chateauversailles.fr/decouvrir/domaine/salle-jeu-paume> [consulté le 20/11/2025]
4. *La Prise de la Bastille*, 14 juillet 1789, Huile sur toile anonyme, 58 cm X 73 cm, château de Versailles. Source : [photo.rmn.fr](http://photo.rmn.fr) [consulté le 20/11/2025]
5. Extraits des décrets « portant abolition du régime féodal, des justices seigneuriales, des dîmes, de la vénalité des offices, des privilèges, des annates, de la pluralité des bénéfiques, etc. », août 1789.
6. *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, Panneau de 1789, musée Carnavalet. [www.elysee.fr](http://www.elysee.fr) [consulté le 20/11/2025]
7. Extraits des décrets de 1792 promulguant la Première République, et de la déclaration de la Convention nationale du 25 septembre 1792.
8. Louis XVI guillotiné sur la place de la Révolution à Paris, (actuelle place de la Concorde), le 21 janvier 1793, Estampe du XVIIIème siècle, musée Carnavalet, Paris. <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-du-24-juin-1793> [consulté le 20/11/2025]
9. Extraits du programme d'EMC publié au BOEN du 13 juin 2024 – Programme EMC du CP à la Terminale progressivement mis en œuvre.
10. Affiche « la Marseillaise ». Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports. <https://www.education.gouv.fr/les-valeurs-de-la-republique-l-ecole-1109> [consulté le 20/11/2025]
11. Origine et histoire de *la Marseillaise*. <https://eduscol.education.fr/215/enseigner-la-marseillaise-l-ecole-primaire> [consulté le 20/11/2025]
12. Cérémonie d'ouverture des JO Paris 2024 – Interprétation de la Marseillaise par la Soprano Axelle Saint-Cirel, source France.tv [consulté le 20/11/2025]

**Document n°1.** Extraits de : Programmes 2020 ajustés et adaptés à la Polynésie française, Histoire CM1, Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports, 2020.

**Histoire CM1.**

**Thème n° 2 - La France : du temps des rois à celui de la Révolution et de l'Empire**

Repères annuels de programmation	Démarches et contenus d'enseignement
[...]  • De l'année 1789 à l'exécution du roi : Louis XVI, la Révolution, la Nation.	La Révolution française marque une rupture fondamentale dans l'ordre monarchique établi et on présente bien Louis XVI comme le dernier roi de l'Ancien Régime. On apportera aux élèves quelques grandes explications des origines économiques, sociales, intellectuelles et politiques de la Révolution. Cette première approche de la période révolutionnaire doit permettre aux élèves de comprendre quelques éléments essentiels du changement et d'en repérer quelques étapes clés (année 1789, abolition de la royauté, proclamation de la première République et exécution du roi).

**Document n°2.** Extraits de : Jean-Clément Martin, *La Révolution, documentation photographique n°8054*, Documentation Française (La), CNRS Editions, 2006, pp 1 et 2.

« Enseigner l'histoire de la Révolution française demeure difficile. L'épisode est central dans l'histoire et la mémoire de notre pays, il semble s'inscrire dans une logique inéluctable, illustrée par la montée des tensions, l'affirmation des droits et la démonstration de l'unanimité en 1789-1790. Ensuite, la succession rapide d'événements brutaux, le grand nombre d'acteurs, dont la plupart n'apparaissent qu'épisodiquement, la multiplicité des scènes, nationales, locales, internationales, la complexité des enjeux, enfin les querelles d'interprétation, créent une complexité dont ne sont souvent retenues que l'évocation de grandes figures – Robespierre, Danton -, de grands événements – la mort du roi, « la Terreur » -, et l'exposition de grands débats. Thermidor marquerait le retour à l'histoire un peu terne d'une utopie déçue, avant qu'un homme ambitieux et charismatique, Napoléon Bonaparte, ne se saisisse du pouvoir pour son profit et pour stabiliser le pays.

Entre les idéaux et les espoirs initiaux, l'élan collectif, les violences et les utopies, les ambitions et les petitesse enfin, la Révolution hésite. Ou plutôt les tonalités des discours éducatifs sur la Révolution hésitent entre moralisme, éducation civique, récit mythique d'un événement fondateur et réflexion méthodologique.

[Mon] parti pris [...] est d'emblée d'envisager la période sous l'angle de la constitution d'un espace politique collectif. Entre les années 1780 et 1800, la société française se structure peu à peu autour d'un débat politique autonome, laïcisé, ouvert à tous les groupes sociaux. Peu de pays accèdent alors à cette liberté, considérée comme dangereuse puisque toutes les formes d'intervention politique sont expérimentées, confrontées, parfois dans leur démesure. La France connaît une trajectoire originale, qui ne doit rien au hasard.

[...] Pas de révolution sans principes ni ruptures : soit la reconnaissance, d'un côté, de l'importance des idées et des débats, de l'autre, de la réalité des coups de force, des affrontements et de la violence. L'articulation entre ces deux dimensions demeure parfois difficile à expliquer à des adolescents à qui l'on prêche la tolérance, la discussion et la négociation ! La réponse passe par le recours à la chronologie. Sans croire qu'il suffit de raconter pour expliquer, mais simplement parce que les événements n'avaient été ni prévus ni organisés. Il s'agit donc de comprendre dans leurs enchaînements, de les mettre en relation avec la volonté de stabilisation affirmée continuellement, de leur donner du sens dans une histoire générale des systèmes politiques ».

**Document n°3.** *Le Serment du Jeu de Paume*. Dessin de Jacques-Louis David,  
66 cm X 101,2 cm, 1791, Château de Versailles.



**Document n°4.** CHOLAT, Claude, *La Prise de la Bastille*, 14 juillet 1789. Dessin, 62.5 cm X 74.5 cm, musée Carnavalet, Paris.

Inscription - En bas : "présenté par le Sr Cholat. L'un des Vainqueurs de la Bastille" ; "Siege de la Bastille Représenté Au [illisible] le 14 juillet 1789"



**Document n°5.** Extraits des décrets « portant abolition du régime féodal, des justices seigneuriales, des dîmes, de la vénalité des offices, des privilèges, des annates, de la pluralité des bénéfices, etc. », août 1789.

Source : A. Levade, *Recueil des constitutions politiques de la France qui se sont succédé depuis 1789*, Legare Street Press, rééd. 2022.

Article 1. L'Assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal [...].

Article 9. Les privilèges pécuniaires personnels ou réels, en matière de subsides, sont abolis à jamais. La perception se fera sur tous les citoyens et sur tous les biens, de la même manière et dans la même forme [...]

Article 10. Une constitution nationale et la liberté publique étant plus avantageuse aux provinces que les privilèges dont quelques-unes jouissaient, et dont le sacrifice est nécessaire à l'union intime de toutes les parties de l'empire, il est déclaré que tous les privilèges particuliers des provinces, principautés, pays, cantons, villes et communautés d'habitants, soit pécuniaires, soit de tout autre nature, sont abolis sans retour, et demeureront confondus dans le droit commun de tous les Français.

Article 11. Tous les citoyens, sans distinction de naissance, pourront être admis à tous les emplois et dignités ecclésiastiques, civils et militaires, et nulle profession utile n'emportera dérogeance<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Porter dérogeance : faire perdre l'état de noblesse.



**Document n°7.** Extraits des décrets de 1792 promulguant la Première République, et de la déclaration de la Convention nationale du 25 septembre 1792.

Décret du 21 septembre 1792

La Convention nationale déclare :

- 1 ° Qu'il ne peut y avoir de Constitution que celle qui est acceptée par le Peuple ;
- 2 ° Que les personnes et les propriétés sont sous la sauvegarde de la Nation.

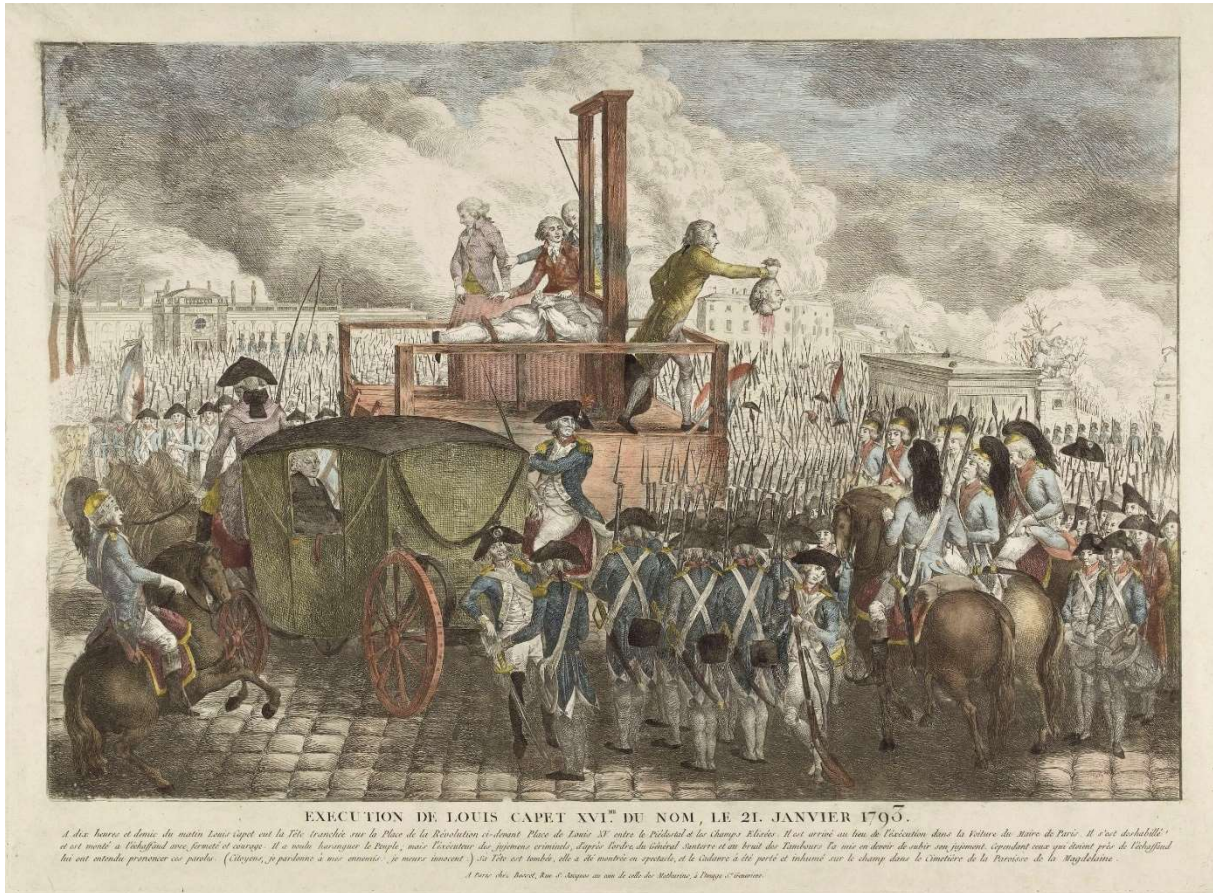
Décret des 21-22 septembre 1792

La Convention nationale décrète à l'unanimité que la royauté est abolie en France.

Déclaration du 25 septembre 1792

La Convention nationale déclare que la République française est une et indivisible.

**Document n°8.** Louis XVI guillotiné sur la place de la Révolution à Paris (actuelle place de la Concorde) le 21 janvier 1793 - Estampe du XVIIIème siècle, musée Carnavalet, Paris.



## Document 9. Extraits des programmes d'EMC publiés au BO du 13 juin 2024

### CP : Se reconnaître comme individu et élève

#### Attendus et objectifs

Le cours préparatoire (CP) constitue le moment charnière entre l'école maternelle et l'école élémentaire. Tout au long du cycle 1, l'école s'est attachée à garantir la sécurité affective et à développer la confiance en eux-mêmes des enfants pour leur permettre de prendre plaisir à apprendre, à progresser et à vivre ensemble. Tout au long du cycle 2, et tout particulièrement au CP, l'école renforce une première acquisition des exigences du respect d'autrui et de la vie en société, en permettant à l'enfant de trouver sa place comme personne singulière et comme élève au sein d'un groupe. Au CP, l'enseignement moral et civique ouvre à une première approche des notions de liberté et d'égalité. Chaque enfant apprend ainsi à se comporter comme un élève en développant son identité dans le respect de soi, des autres et des règles collectives.

:

#### Être élève à l'école de la République

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
République	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier le drapeau français ;</li><li>• reconnaître <i>La Marseillaise</i>.</li></ul>	<p>À partir de la présence des symboles républicains dans la salle de classe (L. 111-1-2 du Code de l'éducation), faire reconnaître aux élèves le drapeau tricolore français et l'hymne national, la <i>Marseillaise</i>.</p> <p>En les associant à des événements au cours desquels ces deux symboles sont convoqués pour représenter la France, ainsi que des lieux de la République dans lesquels ils sont présents, faire comprendre aux élèves qu'ils sont des symboles de la République française pour poser les premiers jalons d'une culture civique commune et susciter un sentiment d'appartenance à la Nation française et à la République.</p>



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ



HYMNE NATIONAL  
**La Marseillaise**  
composée par Rouget de Lisle en 1792



— **couplet 1** —  
Allons enfants de la Patrie,  
Le jour de gloire est arrivé !  
Contre nous de la tyrannie,  
L'étendard sanglant est levé, (bis)  
Entendez-vous dans les campagnes  
Mugir ces féroces soldats ?  
Ils viennent jusque dans vos bras  
Égorger vos fils, vos compagnes !

REFRAIN

— **couplet 2** —  
Que veut cette horde d'esclaves,  
De traîtres, de rois conjurés ?  
Pour qui ces ignobles entraves,  
Ces fers dès longtemps préparés ? (bis)  
Français, pour nous, ah ! quel outrage  
Quels transports il doit exciter !  
C'est nous qu'on ose méditer  
De rendre à l'antique esclavage !

REFRAIN

— **couplet 3** —  
Quoi ! des cohortes étrangères  
Feraient la loi dans nos foyers !  
Quoi ! ces phalanges mercenaires  
Terrasseraient nos fiers guerriers ! (bis)  
Grand Dieu ! par des mains enchaînées  
Nos fronts sous le joug se ploieraient  
De vils despotes deviendraient  
Les maîtres de nos destinées !

REFRAIN

— **couplet 4** —  
Tremblez, tyrans et vous perfides  
L'opprobre de tous les partis,  
Tremblez ! vos projets parricides  
Vont enfin recevoir leurs prix ! (bis)  
Tout est soldat pour vous combattre,  
S'ils tombent, nos jeunes héros,  
La terre en produit de nouveaux,  
Contre vous tout prêts à se battre !

REFRAIN

— **couplet 5** —  
Français, en guerriers magnanimes,  
Portez ou retenez vos coups !  
Épargnez ces tristes victimes,  
À regret s'armant contre nous. (bis)  
Mais ces despotes sanguinaires,  
Mais ces complices de Bouillé,  
Tous ces tigres qui, sans pitié,  
Déchirent le sein de leur mère !

REFRAIN

— **couplet 6** —  
Amour sacré de la Patrie,  
Conduis, soutiens nos bras vengeurs  
Liberté, Liberté chérie,  
Combats avec tes défenseurs ! (bis)  
Sous nos drapeaux que la victoire  
Accoure à tes mâles accents,  
Que tes ennemis expirants  
Voient ton triomphe et notre gloire !

REFRAIN

— **couplet 7** —  
Nous entrerons dans la carrière  
Quand nos aînés n'y seront plus,  
Nous y trouverons leur poussière,  
Et la trace de leurs vertus, (bis)  
Bien moins jaloux de leur survivre,  
Que de partager leur cercueil,  
Nous aurons le sublime orgueil,  
De les venger ou de les suivre.



## Document 11. Origine et histoire de *la Marseillaise*

Dans la nuit du **25 au 26 avril 1792**, Claude Rouget de l'Isle, un officier en garnison à Strasbourg, compose *Le chant de guerre pour l'armée du Rhin* pour les armées révolutionnaires qui partent en guerre contre l'Autriche. Il s'agit de galvaniser les soldats et les volontaires engagés afin de défendre la patrie en danger.

Le chant rencontre un vif succès. Il est repris par des soldats de Montpellier et de Marseille qui se rendent à Paris. C'est pourquoi, lors de la proclamation de la République, le **22 septembre 1792**, c'est sous le nom d'*Hymne des Marseillais* qu'il est officialisé comme chant du nouveau régime et, finalement, sous celui de *Marseillaise* qu'il est décrété « chant national » en **1795**.

La *Marseillaise* est ensuite abandonnée sous le Premier Empire. Elle connaît un regain de popularité lors de la Révolution de **1830**, année où Hector Berlioz compose sa célèbre orchestration et où Eugène Delacroix peint « La liberté guidant le peuple », incarnation picturale de la *Marseillaise*.

Après l'éclipse du second Empire, c'est en **1879**, sous la IIIe République, qu'elle redevient l'hymne national. Après la défaite de 1940, elle est interdite en zone occupée et son interprétation est sévèrement encadrée par le régime de Vichy. Elle prend alors la dimension d'un chant de résistance. Au sortir de la guerre, la constitution de la IVe République réaffirme son statut d'hymne national, tout comme le fait, en 1958, l'article 2 de la constitution de la Ve République.

## Document 12. *La Marseillaise* interprétée par Axelle Saint-Cirel à la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques Paris 2024



**EST HGM 3**

**Information aux candidats**

Les codes doivent être reportés sur les rubriques figurant en en-tête de chacune des copies que vous remettrez.

**Épreuve écrite d'application dans le domaine  
Histoire, géographie, enseignement moral et civique**

**Externe**

	Concours	Épreuve	Matière
<b>Public</b>	<b>EXT PO PU</b>	<b>103B</b>	<b>9399</b>
<b>Privé</b>	<b>EXT PO PR</b>	<b>103B</b>	<b>9399</b>